

FAITS DIVERS/JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

Affaire Kelly Ondo Obiang : réquisitions, plaidoiries et sentences aujourd'hui

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

LES débats au fond autour de l'affaire Kelly Ondo Obiang et compagnie ont considérablement évolué. En effet, la Cour criminelle spéciale militaire devant laquelle le cerveau des événements du 7 janvier 2019 et ses complices comparaissent depuis le 18 juin dernier en a terminé avec la phase des auditions des prévenus et autres témoins. Aussi, l'audience devrait-elle se poursuivre, ce mercredi 30 juin 2021, avec les réquisitions du Ministère public et la plaidoirie des avocats de la défense. Voilà qui promet donc au sortir des joutes oratoires d'une intensité inattendue qui opposent les parties défenderesse et demanderesse. D'autant plus que lors de l'audience du lundi 28 juin 2021, qui s'est achevée tard dans la nuit, le principal accusé, le lieutenant Kelly Ondo Obiang est encore revenu avec force détails sur les raisons de son appel via les ondes de Radio Gabon.

"J'ai appelé à la mobilisation pacifique du peuple gabonais et de toutes les forces vives de la Nation, dans le cadre de la création d'un conseil national de la restauration, pour déjouer les velléités de l'ancien directeur de renseignements de la présidence de la République, de prendre le pouvoir par les armes", a-t-il déclaré devant la Cour. Non sans se justifier sur les tenants et les aboutissants du "mouvement patriotique des jeunes des Forces de défense et sécurité". Lequel, a poursuivi le soldat à la demande de Me Homa Moussavou, avocat de la partie civile, "n'existe pas au sein des Forces de défense et de sécurité, car étant juste une stratégie dissuasive, pour faire adhérer les jeunes militaires à l'idée selon laquelle nous avons la mission de protéger la Nation en tant que citoyen, lorsque celle-ci est menacée. Aussi, avons-nous le devoir de nous lever, pour



Photo: F.M. MOMBO

La Cour semble prête à statuer ce jour sur le sort de chacun des accusés.

faire barrage à l'ennemi de la République".

Toujours à la faveur de son passage à la barre, le leader des putschistes a expliqué comment

il a pris langue avec les trois adjudants de la GR – dont l'un a été tué le jour de l'assaut contre la Maison Georges Rawiri – pour leur présenter son projet de prise

de la Radio.

Toutes les révélations faites par les accusés dès l'entame de leurs auditions permettront-elles de les tirer vraiment d'affaire ?

D'autant qu'il ressort de tous ces épanchements, qu'ils auraient été contraints à l'action. Les réquisitions et la plaidoirie de ce jour sont donc très attendues.

Port-Gentil : la rafle des gendarmes au-delà des heures de couvre-feu

Jean Paulin ALLOGO
Port-Gentil Gabon

LES éléments de la légion ouest de la gendarmerie de Port-Gentil ont procédé, le week-end dernier, à une descente musclée dans plusieurs structures de divertissement. Aussi, les pandores ont-ils mis aux arrêts des individus présents dans les boîtes de nuit, restaurants et autres troquets en flagrant délit de non-respect des mesures barrières. "C'est un constat amer et effrayant auquel nous avons eu droit. Celui du trop-plein dans les boîtes de nuit, avec des clients sans bavettes, et surtout au-delà des heures de couvre-feu", nous a indiqué un Officier de police judiciaire (OPJ). Et de poursuivre que les errements auxquels se sont livrées ces



Photo: Jean Paulin Allogho

Les personnes arrêtées par les gendarmes.

personnes constituent une violation manifeste des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du coronavirus. Après leur arrestation, les clients appréhendés ont été conduits à l'état-major de la légion de gendarmerie de la capitale provinciale de

l'Ogooué-Maritime. Pour être remis en liberté, il leur a fallu déboursier 24 000 francs, en guise d'amende forfaitaire. Une somme à laquelle ils devaient s'acquitter contre la délivrance d'une quittance du Trésor remise aux parents. Les tenanciers de boîtes de nuit ont, quant à eux, fait l'objet d'une procédure dans

le cadre de leur défèrement devant le procureur de la République. Gageons que cette opération entamée par les gendarmes permette de faire reculer l'incivisme chez ces compatriotes, qui se considèrent déjà, semble-t-il, dans un contexte de levée totale des mesures restrictives.